

10.1. Les aides financières

[L'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques du Centre national du livre \(CNL\).](#)

Cette aide financière soutient les projets qui favorisent l'accès à la lecture pour les personnes empêchées de lire ou ayant des difficultés d'accès et/ou d'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Cette subvention vise à soutenir des projets proposant des **actions de médiation** et des **partenariats**, en lien ou non avec l'acquisition d'une **offre documentaire ou d'outils de lecture**.

[Le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation \(DGD\)](#) peut financer des **travaux de mise en accessibilité du bâtiment** :

- Extension du bâtiment
- Rénovation ou restructuration du bâtiment

Mais aussi :

- L'équipement mobilier
- L'équipement informatique
- Le développement de services numériques
- Le développement des collections
- L'acquisition d'un véhicule de desserte accessible

[Les Contrats Territoire-Lecture \(CTL\)](#) permettent à l'État et aux collectivités de travailler ensemble pour développer la lecture sur un territoire.

Les CTL soutiennent des projets variés sur plusieurs années, y compris des actions en faveur des personnes en situation de handicap.

[N'hésitez pas à contacter la DRAC \(Direction Régionale des Affaires Culturelles\) Auvergne-Rhône-Alpes, pour avoir davantage d'informations et être accompagné dans vos démarches.](#)